
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de l'agent national du district de Libreville (Ardennes) qui signale l'arrestation des intrigants, la vente des biens d'émigrés et les représailles contre les Autrichiens, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de l'agent national du district de Libreville (Ardennes) qui signale l'arrestation des intrigants, la vente des biens d'émigrés et les représailles contre les Autrichiens, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 63;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26202_t1_0063_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vention nationale, et la perte de la liberté, semblables à ces géants de la fable, qui dans leur criminelle audace, osèrent s'élever contre les habitants de l'Olympe; ils ont été écrasés, par cette même foudre qu'ils dirigeaient sur la tête de nos braves montagnards.

Continuez, Législateurs, à déployer la même vigilance, et la même énergie, ne quittez le poste honorable où la confiance de vos concitoyens vous a placés, que toutes les têtes de l'hydre du royalisme toujours renaissantes, ne soient totalement abattues. La massue nationale est entre vos mains, qu'elle écrase tous les ennemis de l'intérieur, le courage de nos braves républicains qui depuis deux ans défendent si glorieusement nos frontières vous répond de ceux du dehors.

Pous nous, toujours unis à ceux d'entre vous qui par la vigueur et la sagesse de leurs décrets, qui par les combinaisons les plus vastes et les plus hardies, ont assuré la chute du tyran et le triomphe de la cause populaire, nous seconderons de tout notre pouvoir, et vos efforts et ceux de nos généreux défenseurs; à la surveillance la plus active, au zèle le plus soutenu, nous ajouterons tous les sacrifices que les besoins de la République pourront nous commander, trop heureux si après avoir fait le double sacrifice de nos vies, et de nos biens, nous pouvons emporter en mourrant la douce consolation d'avoir contribué au bonheur de notre patrie, et d'avoir préparé celui du genre humain. S. et F. ».

BAILLÉ, VIGAROSI, VIDALAT, MARQUIÉ, WIDAL,
BLANC, DEVAYRE, LOUIS, SIMONE, CLAUZEL.

2

L'agent national du district de Libreville (1), département des Ardennes, informe la Convention nationale que le représentant du peuple Roux a fait arrêter des intrigans qui croient beaucoup dans les Sociétés populaires pour obtenir des places lucratives, vexer et incarcérer les patriotes, et qu'on a découvert que ces intrigans étoient des agens d'Hébert, Ronsin, etc.

Il annonce que des biens d'émigrés, estimés 667,868 liv., ont été vendus 1,979,230 liv., et qu'un petit domaine estimé 9,922 liv., a été vendu 61,805 liv.

Il finit par instruire la Convention nationale que 5 brigands autrichiens, commandés par Haulthier, émigré, s'étoient avancés dans un village, et en avoient enlevé les troupeaux; mais que, quelques jours après, les habitans de cette commune, secondés par 20 chasseurs du 21^e régiment, étant entrés dans le pays ennemi, brûlèrent leur repaire, en firent un prisonnier, et ramenèrent avec eux 17 bêtes rouges, 2 chevaux, et 330 bêtes à laine qu'ils ont conduits à Mézières.

(Applaudissemens).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (2).

(1) Charleville, Ardennes.

(2) P.V., XXXVII, 2. Bⁱⁿ, 16 flor. et 16 flor. (suppl^t); M.U., XXXIX, 263; Rép., n^o 137; J. Sablier, n^o 1300; J. Perlet, n^o 592; J. Matin, n^o 684; J. Lois, n^o 585; Mess. soir, n^o 626; Audit. nat., n^o 590.

3

La Société populaire de la commune de Liberté, ci-devant Urt (1), département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur la découverte de la dernière conspiration, et lui annonce qu'elle a fourni 64 fusils de calibre, habillé et armé un volontaire, envoyé au district 20 paires de souliers, et fait verser au magasin de Bayonne 28 chemises, 4 draps de lit, 2 quintaux de charpie, et 76 capotes pour les braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Liberté, 27 germ. II] (3).

« Citoyens représentans et braves montagnards,

C'est à vous seuls que s'adresse la Société républicaine de cette petite commune, forte seulement de 1300 âmes, pour vous féliciter d'avoir découvert le complot affreux ourdi par l'aristocratie, et la conjuration formée contre le peuple français; vous avez frappé sur les traîtres de la Convention, frappez encore de nouveau sur tous les scélérats qui, sous le masque du patriotisme, figurent parmi vous ou ailleurs, et que le glaive de la loy n'en laisse pas un seul sans que sa tête coupable ne soit tombée sur l'échafaud; nous vous disons que notre commune est à la hauteur des circonstances, quoique pays limitrophe des basques, par conséquent frontière d'Espagne, contrée très fanatisée et remplie de superstitions; la grande majorité des habitans a toujours été depuis le commencement de la révolution dans les bons principes; ils ont reconnu fort à bonne heure le flambeau de la Raison si longtemps obscurcie par l'imposture et ont renoncé, il y a longtemps, à la superstition et à ses hochets; la Raison a un temple dans notre ci-devant église et la chaire du mensonge et de l'erreur a fait place à la tribune de la vérité.

Notre commune a fourni 64 fusils de calibre pour armer notre jeunesse de la première réquisition qui est maintenant aux frontières; il (sic) a de plus habillé, armé un volontaire pour le recrutement à leurs fraix, et a envoyé au district 20 paires de souliers en don.

La Société a fait verser au magasin de Bayonne 28 chemises, 4 draps de lit, 2 quintaux de charpie pour panser les plaies honorables de nos frères d'armes, et 76 capotes pour nos braves défenseurs.

Citoyens représentans, la Société vous invite à rester fermes à votre poste jusqu'à ce que les despotes reconnaissent la République, et que leur septre soit écrasé! Vive la Montagne. S. et F. ».

GESTUR (présid.), D'ABADIE (secrét.),
DUHAU (secrét.).

(1) Et non Val.

(2) P.V., XXXVII, 2. Bⁱⁿ, 16 flor. (suppl^t) et 17 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1300.

(3) C 302, pl. 1083, p. 19.